



COMPTE RENDU DU DIMANCHE 22 MARS 2026

Ordre du Jour :

- Installation du conseil municipal article L.2122-8 du CGCT ;
- Élection du Maire ;
- Fixation du nombre d'adjoints ;
- Élection des adjoints ;
- Lecture de la charte de l' élu local ;
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2026 ;
- Indemnités des élus ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance : 18h00

Présents:

M. BEAUD Christophe - M^{me} BOISJOLY Sylvie - M. BOUVIER Sébastien - M^{me} DEBRUILLE Brigitte - M^{me} DE STEFANI Marianne - M^{me} FAYOLLE Nathalie - M. GOUD Marius - M. GOUTEBROZE Hippolyte - M^{me} LANOUE Zoé - M^{me} LHERISSEL Elodie - M. MAYET Bernard - M. PATRAS Michel - M. THOLLON Denis - M. TOSCANO Pierrick - M^{me} VUILLERMET Gaëlle - M. WUILLEMIN Sébastien

Secrétaire de séance : M. GOUTEBROZE Hippolyte

I. Installation du conseil municipal article L.2122-8 du CGCT

- Ouverture de séance par M. THOLLON Denis, Maire sortant.
- M. THOLLON, nomme les membres présents et désigne le secrétaire de séance : M. GOUTEBROZE Hippolyte.
- M. THOLLON proclame l'installation du nouveau Conseil Municipal.
- M. THOLLON désigne le doyen du Conseil Municipal en tant que président de séance : M. GOUD Marius.
- Fin de la passation.

II. Élection du Maire

- M. GOUD nomme M^{me} BOISJOLY Sylvie et M. PATRAS Michel comme assesseurs de la séance.
- M. GOUD demande qui souhaite se présenter comme Maire. M. MAYET Bernard se propose comme candidat.
- M. GOUD invite chaque conseiller à prendre un bulletin et voter à bulletin secret.
- Les assesseurs comptabilisent les bulletins :
Voté à l'unanimité.

- **M. GOUD Marius nomme M. MAYET Bernard comme nouveau président de séance, ci- après nommé M. le Maire.**

M. le Maire remercie les habitants de la commune de Saint Baudille de la Tour pour leur participation importante aux élections du 15 mars 2026.

M. le Maire remercie également la municipalité précédente, et en particulier M. Denis THOLLON, pour leur accompagnement dans l'installation de la nouvelle municipalité.

III. Fixation du nombre d'adjoints et élection des adjoints

- M. le Maire expose qu'il a été décidé de nommer 4 adjoints pour ce mandat.
- M. le Maire nomme M^{me} BOISJOLY Sylvie et M. PATRAS Michel comme assesseurs de la séance.
- **M. le Maire présente les candidats :**
 - M. BEAUD Christophe, M^{me} LHERISSEL Elodie, M. GOUTEBROZE Hippolyte et M^{me} VUILLERMET Gaëlle.
- M. le Maire invite chaque conseiller à prendre un bulletin et voter à bulletin secret.
- **Les assesseurs comptabilisent les bulletins :**
Voté à l'unanimité.
- **M. le Maire nomme :**
 - **1^{er} adjoint :** M. BEAUD Christophe – Gestion CCAS, Ferme des Dames, Ressources Humaines ;
 - **2nd adjoint :** M^{me} LHERISSEL Elodie – Communication et Secrétaire du Conseil Municipal ;
 - **3^{ème} adjoint :** M. GOUTEBROZE Hippolyte – Finance et Administration ;
 - **4^{ème} adjoint :** M^{me} VUILLERMET Gaëlle – Urbanisme, Affaires scolaires et Vie Associative.

IV. Lecture de la Charte de l' élu local et approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2026

- M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une lecture de la Charte de l' élu local.
- M. le Maire demande au Conseil d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal daté du 26 février 2026.
Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

V. Indemnités des élus

- Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

- M. le Maire présente les indemnités de fonction des élus fixés par le CGCT en 2026 pour une commune de 500 à 999 habitants :
 - Maire : taux maximum 44.3% de l'indice 1027 ;
 - Adjoint : taux maximum 11.77% de l'indice 1027.
- M. le Maire propose de baisser le taux plein des indemnités comme suit:
 - 36.62% de l'indice 1027 pour les fonctions de Maire ;
 - 9.73% de l'indice 1027 pour les fonctions d'adjoint.
- M. le Maire demande au conseil l'approbation de ces montants.
- M. le Maire et les quatre adjoints se retirent du vote.
- Les assesseurs prennent en compte le vote à main levée :
Indemnités du Maire : Voté à l'unanimité.
Indemnités des adjoints : Voté à l'unanimité.

VI. Questions Diverses

- Les membres du Conseil Municipal remercie l'ensemble de l'équipe du mandat précédent pour sa disponibilité et son soutien dans cette passation, et tout particulièrement M. THOLLON Denis pour son investissement jusqu'aux dernières heures de son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h30.

FIN DU COMPTE RENDU

Fait le 22/03/2026
A Saint-Baudille-de-la-Tour

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance